

En bref...

**SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - Site web : <http://www.sntrs.fr>**

Numéro 92 du 10 novembre 2005

Non à l'état d'urgence

La situation dans le pays est grave. Chômage de masse persistant qui affecte tout particulièrement les jeunes de milieux populaires, logements insalubres, expulsions cet été des familles mal logées, absence de moyens pour l'éducation nationale, attaques contre le droit du travail, régression des services publics laissant à l'abandon le logement social, les transports en commun, livrent les quartiers populaires à une pauvreté grandissante et à une véritable ségrégation. Les inégalités ne font que s'accroître et la misère économique sociale et culturelle s'est peu à peu enracinée dans les cités. Cette situation est le produit direct des politiques menées depuis près de 30 ans, ne visant qu'à assurer l'accroissement du profit.

Le SNTRS-CGT dénonce les propos provocateurs du ministre de l'intérieur, l'absence d'ouverture de perspectives et la réaffirmation de la priorité à la répression. En toute occasion, la CGT défend les citoyens menacés ou frappés par les violences d'où qu'elles viennent. Elle se refuse à toute forme d'amalgame et de stigmatisation de telle ou telle catégorie de la population. Elle met en garde contre les tentatives de récupération de cette crise par l'extrême droite.

Cette crise n'est ni celle de l'immigration, ni celle de la jeunesse, ni celle des banlieues. Elle est avant tout une crise sociale.

Le gouvernement a choisi la voie de la répression. Il décrète l'état d'urgence et réactive la loi du 3 avril 1955, proclamée pendant la guerre d'Algérie, assimilant la situation à une guerre civile. Il s'agit d'une loi antidémocratique. Elle autorise des interdictions de séjour pour « toute personne cherchant à entraver, de quelque manière que ce soit, l'action des pouvoirs publics », des assignations à résidence pour « toute personne [...] dont l'activité s'avère dangereuse pour la sécurité et l'ordre public », la fermeture des « lieux de réunion de toute nature » et l'interdiction des « réunions de nature à provoquer ou à entretenir le désordre ». Le gouvernement a même prévu des perquisitions de nuit. Il peut, en outre, faire « prendre toutes mesures pour assurer le contrôle de la presse et des publications de toute nature », et donner compétence aux juridictions militaires en concurrence avec les juges ordinaires.

La politique de répression doit laisser place au dialogue social réel et à la négociation. L'intérêt général doit l'emporter. Il faut mettre en place les conditions d'une véritable démocratie sociale et politique qui permette à chacun d'intervenir sur les choix qui le concernent. L'exigence de négociations pour l'emploi, le pouvoir d'achat, la lutte contre les discriminations, le logement social, pour la dignité, doit s'exprimer avec force. Le SNTRS-CGT, se prononce, avec toute la CGT, pour une action nationale interprofessionnelle et unitaire contre la politique répressive et pour porter ces revendications.

Villejuif, le 10 novembre 2005